

ORDRE DU JOUR

1. Point d'actualité
2. Point financier
3. Projets de délibérations
issus des commissions
nationales
4. Conventions et
partenariats
5. Patrimoine et dossiers
immobiliers

1. Point d'actualité

- Le réseau mutualiste **OXANCE**, est en procédure de sauvegarde à la suite de difficultés financières. En conséquence, les centres de soins des sites de Nice et Manosque devraient fermer en fin d'année 2026. Les salariés de la **CCAS** qui travaillent au sein de ces centres ont été informés. Ce dossier manquant d'éléments, FO Énergie restera attentive quant à l'accompagnement qui sera fait aux salariés touchés par cette situation.
- Dans le cadre de la gestion des Activités Sociales des Industries Electriques et Gazières (IEG) et dans la continuité des précédents rapports défavorables de la Cour des comptes, la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGECC) organise actuellement des concertations sur les éléments de l'article 25 du statut des IEG avec les fédérations syndicales représentatives, les représentants élus de la CCAS.

2. Point financier

SCI Vers le Port : versement par la CCAS d'une Subvention de fonctionnement d'un montant de 7278 €.

FO vote CONTRE

SCI Domaine de Pelvezzy : versement par la CCAS d'une Avance en Compte Courant pour un montant de 121000 €.

FO vote CONTRE

SCI Le Herbau : Acquisition de part de la SCI : à ce jour la CMCAS Lorraine Sud Haute-Marne détient une seule part dans la SCI le Herbau dont la CCAS se porte acquéreur. En détail, la CCAS achète l'unique part détenue par la CMCAS Lorraine Sud Haute-Marne au prix d'achat fixé à **1 €** (et non à la valeur nominale de 1000 €).

FO vote CONTRE

SCI Le HERBAU : Augmentation du capital. Le capital de la SCI est augmenté par l'incorporation de la créance, correspondant à une avance en compte courant, détenue par la CCAS. Cette augmentation permet de ramener la valeur des capitaux propres de la SCI LE HERBAU en situation positive avant son absorption future par la Foncière des Activités Sociales de l'Énergie (FASE).

FO vote CONTRE

Ces décisions s'inscrivent dans une politique patrimoniale globale dont les orientations demeurent insuffisamment clarifiées. À ce jour, aucun schéma patrimonial consolidé n'a été présenté permettant d'apprécier la cohérence, la pertinence et la vision d'ensemble des opérations proposées sur les différentes SCI.

Par ailleurs, concernant les avances en compte courant accordées aux SCI, FO constate l'absence de suivi précis et régulier sur les modalités et les échéances de remboursement des sommes déjà versées. Cette situation ne permet pas d'avoir une visibilité satisfaisante sur l'utilisation des fonds engagés ni sur leur recouvrement effectif.

3. Propositions et projets de délibérations issus des Commissions Nationales

Commission Vacances Adultes

Suppression accompagnateurs CCAS en circuit à l'étranger : La présence d'un accompagnateur interne est redondante avec celle de l'accompagnateur externe déjà fourni par les prestataires. De plus, elle n'apporte pas de valeur ajoutée opérationnelle claire, et engendre un surcoût pour les participants. La suppression de ce poste est envisagée à partir de 2027, au profit de solutions alternatives comme des visioconférences d'information et la réédition d'un guide du voyageur.

FO vote POUR

Commission APSL

Pétanque marseillaise : Bien que la délibération ne mentionne pas explicitement de points négatifs, des limites concernant la prise en charge financière, un accès restreint à certains publics, le manque de précisions logistiques ne nous permettent pas de voter favorablement à cette proposition. *Pour FO Énergie, il est nécessaire de clarifier ces aspects pour améliorer l'organisation et garantir l'accessibilité de l'événement à chaque bénéficiaire.*

FO vote CONTRE

Commission Activités Culturelles

Aide à la Création Centre Culturel Embarqué : pour un montant de 8 000 €. Le projet Centre Culturel Embarqué présente des fragilités liées au financement, à la logistique, à la coordination interculturelle, à la dépendance à la médiatisation et à la pérennisation des actions.

FO vote CONTRE

Aide à la création Chantier des Francos 2026 : pour un montant de 8 000 €.

FO vote CONTRE

Proposition de partenariat AFCAE CCAS : pour un montant de 10 000 €. Ce budget unique est alloué pour plusieurs actions non définies à l'avance. Sans la possibilité à chaque bénéficiaire de pouvoir participer à cet événement de façon équitable.

FO vote CONTRE.

4. Conventions et partenariats

Évolution du cadre de partenariat entre la CCAS et les CMCAS

L'actualisation du cadre de partenariat entre la CCAS et les CMCAS se traduit par l'adoption des nouveaux modèles de convention de partenariat et de contrat d'engagement annexés au présent document.

Cette évolution vise à préciser les modalités de collaboration entre la CCAS et les CMCAS adhérentes dans la mise en œuvre des activités sociales à l'échelle locale. Elle permet également de clarifier les responsabilités respectives de chaque partie, les modalités de coopération territoriale ainsi que les conditions de mobilisation des ressources humaines de la CCAS au service des actions menées par les CMCAS adhérentes.

FO vote Pour

5. Patrimoine et dossiers immobiliers

Vente du Site de Toulon : La répartition des frais liés au déménagement de la CMCAS de Toulon est clairement définie. Selon la Convention de charges administratives 2025, les charges communes sont réparties à hauteur de **24 % pour la CMCAS et 76 % pour la CCAS**. Après déduction de la contribution d'ENGIE (qui finance une partie des loyers et des frais d'installation), le montant total restant à répartir entre la CCAS et la CMCAS est de **167279,37 €**. Soit pour la **CCAS** : 120894,04 € (soit 76 % du total) et la **CMCAS Toulon** : 46785,33 € (soit 24 % du total).

FO vote POUR

Principe de mise en Vente du terrain de Saint-Pierre d'Oléron : Un accord est demandé pour engager le processus de vente du tènement foncier non bâti anciennement à usage de camping sis 8029 Rue des Goëlands à SAINT-PIERRE-D'OLERON (17310), figurant au cadastre de la commune à la section DS numéros 97, 98, 99 et 100 pour une contenance totale d'environ 57360 m².

FO vote POUR

Pour FO Énergie, un schéma patrimonial est primordial pour garantir et suivre les investissements faits pour le parc immobilier des agents des IEG. Ce terrain non constructible n'est pas utilisé et peut donc être cédé. Néanmoins, nous resterons vigilants au prix de vente de ce terrain qui reste un lieu classé en zone «naturelle remarquable» ainsi qu'à son utilisation future.

SCI Château de Tréambert (Site de Mesquer) : Protocole de rachat des parts de la SCI : Le CSE Direction Orange Grand sud-est est titulaire de 1954 parts sociales de la SCI qu'il souhaite céder à l'Association CCE PCUK sous réserve de l'agrément à délivrer par l'assemblée générale des associés de la SCI Château de Tréambert. La CCAS souhaite se porter acquéreur des 1954 parts qui seront détenues par l'Association CCE PCUK après leur acquisition auprès du CSE Direction Orange Grand Sud Est. L'acquisition des Parts Sociales par la CCAS interviendrait au prix de 38 € la part soit un montant total de 74252 €.

Pour FO ce dossier présente plusieurs incertitudes notamment l'agrément à valider et à délivrer à l'association CCE PCUK. De plus, nous ne disposons d'aucun état de l'immobilier.

FO vote CONTRE

Prochain Conseil d'Administration le 2 juillet 2026

L'équipe du secteur activités sociales se tient à votre disposition :
secteur.activitessociales@fnem-fo.org